

Le second palier consiste en quarante-quatre divisions, ordonnées dans les sections. Ces groupes sont plus restreints et représentent des ensembles de services classés du point de vue de leur application. Par exemple, la section 1 contient sept divisions: les services de santé offerts aux personnes; les services d'enseignement; les services culturels et récréatifs; les services d'alimentation et d'hébergement des personnes; les services correctionnels; les services de l'emploi; et les services restants, directement reliés aux personnes.

Le troisième palier comporte cent-quinze groupes, ordonnés dans les divisions. Ce sont les groupements les plus détaillés de la classification pour le moment et chaque groupe est défini de manière à fournir des informations sur son objet. Un index alphabétique des catégories de services encore plus détaillés est également fourni, afin d'aider les utilisateurs de la nomenclature. Des codes sont aussi fournis afin de garantir que toutes les catégories de tous les niveaux ont été incluses. Ces codes sont de type décimal; ils permettent d'utiliser le système à n'importe quel palier, et d'ajouter des paliers supplémentaires, le cas échéant, comme nous allons l'expliquer ci-dessous.

Introduction de catégories plus détaillées

Pour l'instant, ce système de classification est moins détaillé qu'on pourrait s'y attendre puisqu'il s'agit d'une classification d'utilité générale. Cette absence de détails est délibérée car il n'existe aucun précédent en matière de nomenclature des services pour le commerce international qui pourrait guider la sélection du degré de détail qui doit être introduit dans les huit sections. La liste des invisibles, utilisée dans la balance canadienne des paiements internationaux et des investissements internationaux⁶, ainsi que la liste du Code de la libération des opérations invisibles courantes de l'OCDE⁷, ont été utiles pour déterminer le type et le degré de détail nécessaire à la structure que nous avons élaborée. L'expérience acquise dans l'utilisation de la nomenclature pourra servir de guide pour l'introduction de nouvelles divisions ou de nouveaux groupes, si besoin est.

Le système des codes numériques utilisés avec les divisions et groupes contient des brèches que l'on pourra utiliser pour codifier de nouveaux groupements créés à partir des catégories existantes. Lorsqu'aucune brèche n'est disponible, on peut ajouter un chiffre supplémentaire au code existant, ce qui permettra de doter la hiérarchie d'un palier plus détaillé. Ainsi, il est possible de ventiler et de compiler les données recueillies en fonction du degré de détail souhaité, sur la base du système de classification existant.

⁶ Statistique Canada, Ottawa, catalogue n° 67-506E

⁷ Organisation pour la coopération et le développement économique, Paris, avril 1980, annexe A, page 25.